



## Dossier de surendettement

Par **gazgaz**, le **26/10/2013** à **21:31**

Salut a tous aujourd'hui je vie dans un couchmar en faite jai un credit immobilier avec le credit fancier et jai eu un impayer de 7000e et jai eu 5500e de frai les huissier sont venu a la maison et la jai fait un dossier de surendettement et mon di ke ce lundi je rai la reponse mai il mn di ke c difficile par ce qu le credit fancier a engage des grosse procedure alor svp c ya kelken ki peut maide merci

Par **Phil34**, le **27/10/2013** à **08:17**

Si je puis vous être utile ....

Bonjour,

La réponse par la Commission de surendettement de la recevabilité de votre dossier n'est pas la convention d'un PLAN de votre créance qui veut que le Crédit Foncier se mette d'accord avec la dite-commission de la banque de France pour répartir votre dette sur la durée voire la réduire mais seulement que votre situation est prise en considération.

Mais si vous êtes convoqué par le Tribunal à une audience, il y a malheureusement plus de chance que le jugement vous parviendra avant l'accord définitif de la prise en charge de votre dossier par la commission.

Je vous suggère de vous faire assister par un avocat et pour cela faire une demande d'aide juridictionnelle qui au vu de votre situation financière sera prise pour le moins partiellement à défaut d'être prise totalement en charge financière par l'Etat.

Faites vite !

Salutations.